

**PAGES**

**MANQUANTES**

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

**SOMMAIRE** :—Les garanties de l'indépendance pontificale—Lettre des cardinaux, archevêques et évêques de France aux catholiques français—Les collèges d'Edmonton et de Gravelbourg—Les Missionnaires Oblates à Québec—Les deux Frances—La liberté—Le Saint-Père et la Sainte-Enfance—La ferveur, condition du bonheur—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Bourget—Une fière réponse du maréchal Pétain—Une page d'histoire—Concours d'Histoire du Canada—Essayez, n'époussetez pas—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVIII

1 et 15 OCTOBRE 1919

Nos 19 et 20

## LES GARANTIES DE L'INDEPENDANCE PONTIFICALE

Au lendemain même d'une guerre formidable où tant de trônes viennent de sombrer, où le monde apparaît profondément bouleversé, il nous paraît opportun de rappeler en quels termes demeure posé le problème de la souveraineté pontificale et des garanties politiques de cette souveraineté.

Le Pontife romain possède, comme vicaire du Christ et légitime successeur de saint Pierre en sa primauté, un pouvoir essentiellement religieux de juridiction spirituelle et de magistère doctrinal sur tous les fidèles, tous les pasteurs, toutes les Eglises de l'univers entier.

D'autre part, le Pontife romain possède, au regard du droit international, la qualité personnelle de "Souverain". Il est reconnu indépendant de la puissance législative, judiciaire ou coercitive de tout gouvernement politique, et dans le règlement des affaires intéressant la religion catholique, il peut et doit traiter librement d'égal à égal avec les chefs de la cité temporelle. Ce droit de souveraineté du Pape est une conséquence historique et sociale de sa juridiction suprême sur l'Eglise universelle.

Pendant de longs siècles, et jusqu'au 20 septembre 1870, la souveraineté du Pape s'est manifestée par la possession d'un petit royaume indépendant au centre de l'Italie. Royaume dont l'importance était en proportion avec le caractère des hommages diplomatiques et des honneurs internationaux que les Etats catholiques et non catholiques décernaient au Pontife de Rome, même en tant que souverain temporel. Mais les Etats pontificaux étaient le symbole de la souveraineté du Pape et leur existence sanctionnait par une garantie de droit public le libre exercice de la juridiction spirituelle du Pontife de Rome.

Depuis la chute du pouvoir temporel, le Pape conserve, au regard

du droit international, la prérogative politique d'une indépendance juridiquement reconnue, mais il ne règne plus sur aucun territoire indépendant. La souveraineté personnelle du Pontife romain demeure intangible, car elle a pour titre original et décisif le fait historique et social de la situation créée au Pape, devant les gouvernements temporels, par sa juridiction religieuse sur les catholiques de tous les pays du monde. Pareil titre sera toujours à l'abri des fluctuations de la politique internationale.

A défaut d'une souveraineté territoriale, quelle est aujourd'hui la garantie extérieure de la souveraineté personnelle du Pape? L'Etat italien prétend y avoir pourvu lui-même en promulguant la célèbre loi des garanties, du 13 mai 1871. Loi qui reconnaît au Pontife les droits et honneurs personnels de la souveraineté, lui assure une dotation annuelle de 3,225,000 francs, assure également à la curie pontificale l'immunité de son organisation et de son personnel, la liberté de ses communications postales et télégraphiques avec le monde entier. La loi détermine enfin quels seront les cas où l'exequatur du pouvoir civil sera exigible pour les actes du pouvoir spirituel dans le royaume d'Italie.

Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV ont repoussé la loi des garanties comme insuffisante et, d'un geste fier, ils ont écarté la dotation financière qui leur était offerte. La loi des garanties est une loi italienne, dont les puissances étrangères ne peuvent ni exiger le maintien ni requérir l'application; une loi italienne qui pourra être modifiée ou supprimée selon le caprice éventuel des majorités dans le seul Parlement du royaume d'Italie; une loi italienne dont l'application effective et quotidienne dépendra exclusivement des bonnes ou des mauvaises dispositions de ce gouvernement du Quirinal, qui passe pour médiocrement affectionné aux droits et aux intérêts de la sainte Eglise de Dieu.

Plutôt que de mettre le pied sur le territoire de son ancien royaume et de paraître accepter du même coup le fait accompli, les Papes se sont imposé, depuis bientôt cinquante ans, une captivité volontaire dans leur palais apostolique du Vatican. Ils ont érigé en règle inflexible que nul prince ou chef d'Etat catholique ne serait admis à l'audience du Saint-Père si ce prince ou ce chef d'Etat ne s'interdisait, à Rome même, toute relation avec le gouvernement du Quirinal. Quant aux souverains et chefs d'Etat non catholiques, ils ne pourront eux-mêmes être reçus au Vatican sans se plier à certaines exigences protocolaires qui traduisent et consacrent la protestation pontificale. Ils ne devront donc pas partir du Quirinal pour se rendre à l'audience du Saint-Père, mais de l'ambassade ou de la légation de leur propre pays, ou encore d'un établissement religieux de leur propre nationalité. Le chef d'Etat étranger est donc censé venir directement de son propre territoire et ignorer alors qu'il existe dans Rome un autre personnage souverain que le Pape. Le sens transparent d'une telle fiction diplomatique n'échappe à personne. La protestation persévérante du Souverain Pontife contre la situation actuellement faite au Saint-Siège empêche qui que ce soit de regarder le Pape comme étant de-

venu simplement le premier personnage ecclésiastique du royaume d'Italie. Tout le monde constate que le Pontife romain n'est pas et ne veut pas être le sujet ou le vassal de l'Etat italien. Grâce à la fière énergie de ses revendications, en paroles et en actes, le Saint-Père apparaît comme prince indépendant et souverain, ne reconnaissant, même dans l'ordre temporel, aucune autorité supérieure ou égale à la sienne, et traitant (de plein droit) d'égal à égal avec les chefs d'Etat de tout l'univers, y compris le chef de la grande Fédération nord-américaine, Woodrow Wilson, qui lui a rendu visite en janvier dernier.

Comment mettre un terme à un état de choses manifestement anormal et douloureux ?

Des voix autorisées se sont fait entendre pour revendiquer l'institution d'un petit royaume pontifical, qui, du Transtévère à Ostie, formerait une enclave indépendante à l'intérieur de l'Italie unifiée. Mais tel ne serait pas l'unique moyen convenable de procurer à la souveraineté du Pontife romain les garanties qui lui sont moralement nécessaires. On peut imaginer, par exemple, que l'Etat italien consente un jour à élargir lui-même les garanties contenues dans la loi du 13 mai 1871. Il agirait avec un sens remarquable de ses vrais intérêts politiques et moraux s'il acceptait de bonne grâce que cet acte législatif fût transformé en protocole international adopté par les puissances du monde entier. Sans constituer une garantie inviolable, car aucune garantie n'est inviolable, un tel protocole comporterait des conditions beaucoup plus sérieuses de durée, de solidité, de stabilité qu'un texte de loi dépendant en partie des variations possibles de la majorité parlementaire dans le royaume d'Italie.

Du chef de cette internationalisation du problème des garanties, la souveraine indépendance du Pape en face de l'Etat italien pourrait alors apparaître avec assez de relief pour qu'il cessât d'être utile de la sauvegarder par l'attitude de protestation dont les Papes ne se sont pas départis depuis le 20 décembre 1870. La situation juridique et diplomatique du Pontife de Rome en tant que souverain serait essentiellement modifiée, elle ne comporterait plus d'aussi fâcheux inconvénients que l'état de choses étrangement paradoxal dont nous continuons d'être aujourd'hui les témoins attristés.

Garantie territoriale ou garantie internationale, il faudra trouver, tôt ou tard, une sauvegarde efficace et sérieuse à la souveraineté pontificale et au libre exercice du ministère spirituel de la Papauté.

Les modalités historiques sont changeantes. Mais les principes doctrinaux ont la perpétuelle solidité du roc sur lequel est bâtie l'Eglise.

**Les Nouvelles Religieuses.**

**B. C. P.**

— La Réponse : 82, rue Bonaparte, Paris—VI—Sommaire d'août :  
 —Le bloc catholique—Qui a peur?—Les deux morales.—Cà et là—Affiche  
 —Canossa—C'est la faute aux curés—La morale de l'infirmier—Ripostes  
 —Questions et réponses.

## LETTRE DES CARDINAUX, ARCHEVEQUES ET EVEQUES DE FRANCE AUX CATHOLIQUES FRANCAIS

Nos très chers Frères,

Nous sommes à une heure décisive pour l'avenir de la Patrie. Le génie de nos chefs, l'héroïsme de nos soldats, le concours de nos Alliés ont, avec l'aide de Dieu, assuré le triomphe du Droit par la victoire de nos armes. Nous avons salué avec une joie profonde le retour de l'Alsace-Lorraine à la France; et nous avons dit à l'arbitre souverain des destinées du monde nos ardentés et solennelles actions de grâces.

Il s'agit maintenant de réparer les suites de la guerre. Guérir les blessures de la Patrie, lui rendre sa prospérité matérielle, la maintenir à la hauteur morale où elle s'est élevée pendant l'épreuve: voilà la tâche qui s'impose à tous, et en particulier à ceux qui sont investis d'une autorité ou d'une influence sociales.

Dans une de ses immortelles Encycliques qui sont comme la charte de l'Eglise et des Sociétés modernes, Léon XIII disait: "Revenir aux principes chrétiens, et y conformer en tout la vie, les moeurs et les institutions des peuples, est une nécessité de jour en jour plus évidente. De leur oubli il est résulté de si grands maux que nul homme raisonnable ne peut considérer le présent sans douleur, ni envisager sans crainte l'avenir." Ce sont ces principes, N. T. C. F., que vos Evêques, au seuil de l'ordre nouveau que va inaugurer la paix, viennent vous rappeler comme devant servir de règle dans l'oeuvre de régénération à accomplir.

Le premier de tous est la reconnaissance des droits de Dieu. Dieu est le maître souverain du monde, parce qu'il en est le créateur. Les peuples ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils tiennent de lui leur existence, ils vivent de ses bienfaits. Ils lui doivent donc l'hommage de leur obéissance et de leur culte. Ils ne peuvent se déclarer neutres à son égard, sans manquer au plus important de leurs devoirs.

De ce que Dieu est le maître du monde, il suit aussi que tout pouvoir vient de lui, et n'est qu'une lieutenante de sa souveraineté. Les Etats n'ont sur les hommes et sur les choses d'autres droits que ceux qu'ils tiennent de Dieu. Leur autorité n'est ni illimitée, ni indépendante; elle est subordonnée à la sienne. Leurs lois doivent se conformer à sa loi: contre ses droits ils ne peuvent rien faire qui soit légitime et obligatoire en conscience.

Tous les peuples vraiment civilisés font profession de croire en Dieu, reconnaissent ses droits et lui rendent un culte. Pourquoi la France serait-elle le seul pays où Dieu ne soit pas officiellement honoré, où la Religion n'ait aucune place dans les institutions publiques et dans la vie nationale? Ce serait une ingratitude autant qu'une injustice, car il n'est

pas de nation plus favorisée du Ciel que la France, dont l'histoire est marquée par tant d'interventions manifestes de la Providence.

Afin d'enseigner aux hommes la vérité religieuse, de leur mériter et de leur communiquer la vie surnaturelle, de leur montrer la voie qui doit les conduire au bonheur éternel, tout en leur procurant dès ce monde la mesure de paix et de félicité possible ici-bas, Dieu a envoyé sur la terre Jésus-Christ, son Fils, vrai Dieu et vrai Homme.

Rédempteur du genre humain, Jésus-Christ seul peut procurer le salut aux sociétés comme aux individus. Tout pouvoir lui a été donné au ciel et sur la terre. Toutes les nations lui appartiennent par droit de création, parce qu'Il les a rachetées au prix de son sang en mourant sur la croix pour l'expiation des péchés du monde.

Tous les peuples ont donc l'obligation de croire en lui et d'observer les préceptes de son Evangile. La religion chrétienne étant la seule vraie, les Etats, tout en pouvant user de tolérance à l'égard des autres cultes, ainsi que l'a rappelé Léon XIII, doivent la protéger, la défendre et en favoriser la propagation.

Pour continuer son oeuvre parmi les hommes, Jésus-Christ a institué son Eglise, qui est le royaume de Dieu sur la terre.

Par la volonté de son divin Fondateur, l'Eglise est une société parfaite, possédant en elle-même et indépendamment de toute autorité humaine, les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission : pouvoirs d'enseigner les âmes et les peuples, de les régir par ses lois dans l'ordre spirituel, de les sanctifier par les sacrements et par le culte. Elle a droit à la même obéissance que Jésus-Christ, puisqu'il a déclaré qu'écouter l'Eglise, c'est l'écouter lui-même, et qu'il a promis d'être avec elle pour l'assister jusqu'à la consommation des siècles.

Son chef est la plus haute autorité morale qui soit en ce monde : il a droit à une situation indépendante, sûre, honorée, en rapport avec sa dignité et sa mission.

Composée des mêmes membres que la société civile, l'Eglise en est cependant distincte par son origine et sa constitution qui sont divines, par sa fin et ses moyens d'action qui sont d'ordre surnaturel.

Dieu, en effet, a confié à l'Etat le gouvernement de l'ordre temporel, à l'Eglise celui de l'ordre spirituel. La condition normale de leurs rapports est la concorde et l'aide mutuelle. La société civile a donc le devoir d'entretenir avec l'Eglise des relations de justice et de bienveillance et de sauvegarder toutes ses libertés : liberté de sa hiérarchie, de son ministère, de son enseignement, de son culte ; liberté de la vie religieuse, sans nulle diminution de leurs droits civiques pour ceux qui en font profession ; liberté de posséder les biens temporels, qui lui sont indispensables pour vivre et pour agir.

L'Etat, même incroyant, est tenu de se conduire selon ces principes, car il n'a le pouvoir que pour le bien de ses sujets ; il doit donc protéger leurs intérêts religieux qui sont les plus précieux de leurs biens.

Le régime de la séparation de l'Etat d'avec l'Eglise est de soi contraire à l'ordre voulu de Dieu. Si cependant certaines circonstances semblent l'imposer, la séparation doit se faire selon les règles de la justice, et l'Etat reste toujours tenu de respecter les droits et les libertés de l'Eglise.

La concorde d'ailleurs ne peut que profiter aux deux sociétés : en retour de la protection qu'il lui donne, l'Etat bénéficie de l'appui moral de l'Eglise qui, s'adressant à la conscience des hommes, leur enseigne au nom de Dieu le respect de l'autorité, l'obéissance aux lois justes, et toutes les vertus qui maintiennent dans les sociétés les bonnes moeurs, l'ordre et la paix.

L'Eglise enfin reconnaît tous les pouvoirs régulièrement constitués. Elle s'accommode de toutes les formes politiques, pourvu que soient respectés les droits dont elle est gardienne et la liberté de son ministère. Aucun gouvernement n'est donc autorisé à la traiter en ennemie sous prétexte d'une prétendue opposition au régime politique existant.

On veut établir la paix par le respect des droits de tous : l'Eglise a aussi les siens ; ils doivent être respectés.

Il est une institution qui intéresse également l'Eglise et l'Etat : c'est la famille, cellule primordiale de la société.

Pour que la famille soit prospère, il faut que dans sa constitution et dans sa vie elle se conforme aux lois sur lesquelles l'a établie le Créateur.

Auteur de la famille, Dieu l'est aussi du mariage, qui en est l'acte constitutif, et c'est pourquoi tous les peuples ont reconnu au mariage un caractère sacré.

La foi catholique enseigne que le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. Dans les unions entre chrétiens, le sacrement n'est pas simplement une qualité accessoire, séparable du contrat par lequel les époux se donnent l'un à l'autre : c'est ce contrat lui-même, transformé par la grâce. Si le sacrement fait défaut, il n'y a pas même contrat, mais une union absolument illicite et invalide. Le contrat civil n'a d'autre effet que de régler les effets civils du mariage.

Le mariage est indissoluble : ce que Dieu a uni, l'homme ne peut le séparer. La sentence de divorce prononcée par l'autorité séculière, si elle annule les effets du mariage, ne saurait en rompre le lien qui subsiste toujours. Toute union attentée du vivant du premier conjoint est malgré cette sentence, nulle en conscience et devant Dieu.

La fin principale du mariage est la procréation des enfants, par laquelle Dieu fait aux époux l'honneur de les associer à sa puissance créatrice et à sa paternité. C'est pécher gravement contre la nature et contre la volonté de Dieu que de fruster par un calcul égoïste ou sensuel le mariage de sa fin. Elles sont aussi funestes que criminelles les théories et les pratiques qui enseignent ou encouragent la restriction de la natalité. La guerre nous a fait toucher du doigt le péril mortel auquel elles exposaient le pays. Que la leçon ne soit pas perdue. Il faut combler les

vides faits par la mort, si l'on veut que la France reste aux Français, et qu'elle soit assez forte pour se défendre et prospérer.

En associant les parents à sa puissance créatrice, Dieu les a aussi rendus participants de son autorité à l'égard de leurs enfants. Après Dieu, l'enfant appartient à son père et à sa mère; la théorie qui prétend qu'il appartient à l'Etat est fausse; contre elles protestent la nature, la raison et l'enseignement positif de l'Eglise.

Les parents, en mettant au monde un enfant, contractent l'obligation imprescriptible et reçoivent le droit inaliénable de l'élever. Ce devoir ne consiste pas seulement à lui procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, mais aussi et surtout à pourvoir à la vie de son âme, par une éducation conforme à la foi et à la morale chrétiennes.

Cette éducation, ils doivent la donner d'abord eux-mêmes au foyer, puis la faire compléter à l'église par le catéchisme et le ministère du prêtre; ils ne doivent enfin confier leurs enfants qu'à des écoles qui continuent l'oeuvre de l'église et du foyer sans jamais la contredire.

L'Etat, s'il a le droit incontestable d'avoir des écoles et d'enseigner les sciences profanes, ne doit pas dans l'éducation supplanter les parents ou se substituer à eux, mais seulement les aider et les suppléer. Dans un pays en immense majorité catholique, comme l'est la France, ainsi que le prouve avec évidence le grand nombre de familles qui présentent leurs enfants au Baptême et à la Première Communion, et qui demandent à l'Eglise la consécration de tous les grands actes de la vie, l'Etat a le devoir de mettre à la disposition des familles des écoles catholiques. S'il estime que les circonstances ne lui permettent pas de donner aux écoles publiques un caractère nettement confessionnel, au moins doit-il y faire enseigner les devoirs envers Dieu, et laisser aux parents la pleine liberté d'avoir des écoles chrétiennes. La justice, le respect des consciences et des droits sacrés des parents demanderaient que ces écoles soient subventionnées sur les fonds publics proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Après l'horrible conflit dont l'Europe vient d'être le théâtre, le monde a soif de paix. Si l'on veut que la paix puisse régner à l'intérieur entre les citoyens, il faut d'abord que gouvernants et gouvernés observent consciencieusement leurs devoirs respectifs tels que les définissent le droit naturel et la loi divine.

Ceux qui détiennent le pouvoir ne doivent en user que pour le bien public, sans se laisser influencer par l'esprit de parti. Ils doivent faire des lois justes, et dans la distribution des fonctions rechercher les plus capables, sans céder jamais à l'intrigue ou à la flatterie. Ils ont le devoir de favoriser les bonnes moeurs et de réprimer ce qui leur est nuisible.

Exercée selon ces principes, l'autorité a droit au respect et à l'obéissance de tous. Obéir ou résister à l'autorité régulière c'est obéir ou résister à l'ordre voulu par Dieu. Les plaintes ou les réclamations légitimes doivent se faire par les moyens légaux et pacifiques, sans recourir à la sédition ou à la révolte.

C'est un devoir de conscience pour tous les citoyens honorés du droit de suffrage de voter quand ils y sont appelés, et de voter honnêtement, sagement, uniquement en vue du bien du pays. Le citoyen relève de la loi divine comme le chrétien. De nos votes comme de toutes nos actions, Dieu nous demandera compte. Le devoir électoral engage d'autant plus gravement la conscience que de son bon ou de son mauvais exercice dépendent les plus graves intérêts du pays et de la religion.

Devant l'injuste agression qui mit en péril l'intégrité et l'indépendance de la Patrie, nous avons fait l'union. Il faut que cette union demeure : nécessaire à la défense du pays, elle ne l'est pas moins à son relèvement.

Il faut donc que soient à jamais bannies de chez nous les luttes religieuses, et que chacun puisse être fidèle à ses croyances sans craindre l'ostracisme ou la défaveur.

Il faut que l'union des classes, cimentée dans la guerre par la communauté du dévouement et du sacrifice, se prolonge dans la paix. La lutte des classes ne pourrait qu'être funeste à tout le monde. D'après la doctrine de l'Eglise qui, à l'exemple de son divin Fondateur, a toujours été l'aide des petits et des faibles, l'inégalité des conditions est une conséquence inévitable de l'inégalité d'intelligence, de talents, de force, de santé, et de la diversité des circonstances de la vie ; il faut l'accepter comme une disposition de la Providence et une nécessité sociale.

De même, le droit de propriété est un droit naturel. Il est la garantie de la vie familiale, le stimulant et la récompense du travail. Le socialisme collectiviste est à la fois une erreur et un péril.

Le moyen de rétablir et de conserver la paix sur le terrain social, c'est l'observation par les diverses classes de leurs devoirs réciproques selon l'enseignement de l'Evangile.

Que patrons et ouvriers comprennent que leurs intérêts sont solidaires, et qu'ils s'entendent loyalement pour les promouvoir par une collaboration amicale et féconde, au lieu de les compromettre par des luttes stériles.

Pour nous, ministres de Celui dont le coeur s'émouvait de compassion sur toutes les misères humaines, nous ouvrons à notre cher peuple nos bras et nos coeurs. Nous sommes prêts à travailler avec lui à l'amélioration de son sort par tous les moyens légitimes, et nous croyons pouvoir l'assurer que, s'il a d'autres amis que nous, il n'en a pas de plus sincères, de plus dévoués et de plus désintéressés.

Avant la guerre, tout le monde le proclamait, les moeurs avaient besoin de relèvement ; malgré tant d'héroïques sacrifices qui ont fait l'admiration du monde, cette nécessité subsiste toujours.

La probité et la loyauté dans les affaires ont subi de regrettables atteintes. Le respect du bien d'autrui s'est affaibli. Certaines tolérances légales, les conditions anormales de l'état de guerre ont donné occasion

à des abus parfois scandaleux. Il est temps de couper court à ces abus et de revenir à l'observation de la justice.

La désorganisation des familles causée par l'absence forcée de leurs chefs a trop souvent engendré de déplorables défaillances. Depuis l'armistice, la joie de la victoire, le besoin de détente ont servi de prétexte à un fol entraînement vers le plaisir, et nous voyons reparaître les excès du luxe, l'immodestie des toilettes, les danses lascives, les spectacles immoraux. Il importe de réagir sans délai contre ces désordres qui sont un manque de respect à la mémoire des héros tombés pour la Patrie, une insulte au deuil des veuves et des orphelins, une honte pour la société qui les tolère.

Il faut assainir nos mœurs et les régler en revenant aux préceptes du Décalogue et de l'Evangile. Les pouvoirs publics ont le devoir de surveiller les transactions, les théâtres, les spectacles, de réprimer l'alcoolisme, la licence de la presse, les publications obscènes. Mais leur action, purement extérieure, ne saurait suffire. Pour donner à l'homme la force de maîtriser ses passions, de pratiquer tous ses devoirs, d'accepter les gênes et les sacrifices que demande la vertu, il est nécessaire de le replacer en face du vrai sens de la vie que seule la foi nous donne, et de le ramener à la pensée de Dieu dont l'autorité seule s'impose à la conscience.

Tels sont, N. T. C. F., les principes d'après lesquels doivent se constituer et se régir les familles, les Etats, les sociétés. En dehors de ces fondements posés par Dieu lui-même, il ne saurait y avoir ni stabilité, ni vraie prospérité. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle en certaines contrées de l'Europe et qui suscitent partout les plus vives inquiétudes, ne sont-ils pas une saisissante confirmation de l'oracle sacré : "Si le Seigneur ne met la main à la construction de la maison, en vain travaillent ceux qui essaient de l'édifier; en vain, s'il ne protège la cité, veillent ceux qui en ont la garde?" Nous l'avons trop oublié; l'expérience est faite : ne nous obstinons pas dans une voie qui nous serait fatale.

Si la France veut se relever, si elle veut être tranquille, forte, prospère, honorée, il faut qu'elle revienne aux principes chrétiens, qu'elle y conforme ses lois et ses institutions. La Religion du Christ, depuis de longs siècles la religion de nos pères, a été intimement mêlée à notre vie nationale; elle a béni nos drapeaux avant toutes nos guerres et chanté toutes nos victoires; elle a enfanté chez nous des pléiades de saints, de héros, de génies, inspiré nos plus beaux monuments et nos plus illustres chefs-d'oeuvre; nous lui devons la vérité, la charité, la liberté, la primauté de la civilisation : la France pourrait-elle la renier sans se renier elle-même?

Nous ne dissimulons pas les difficultés que peut rencontrer ce retour à l'idéal chrétien. Mais persuadés que l'application des doctrines que nous venons d'exposer ne serait pas moins profitable à l'Etat qu'à l'Eglise, nous croyons en les proclamant, servir la Patrie aussi bien que la Religion. Qu'il nous soit permis d'espérer que non seulement les ca-

tholiques, mais aussi tous les hommes soucieux du vrai bien du pays en reconnaîtront la sagesse, et qu'ils auront à coeur de travailler à en procurer la restauration dans nos institutions et dans nos moeurs. Ainsi seront assurés à notre chère et glorieuse Patrie tous les fruits de la victoire que vient de lui accorder le Christ, toujours ami des Francs.

## COLLEGES D'EDMONTON ET DE GRAVELBOURG

Pour la première fois, en juin dernier, le jeune collège des Jésuites d'Edmonton, fondé depuis six ans, a présenté des candidats aux examens du baccalauréat de l'Université Laval, à laquelle il est affilié. Il a obtenu un succès complet. Les cinq élèves présentés se sont classés ans la première catégorie. Mgr François Pelletier, P. A., recteur de l'Université, à adressé, à ce sujet, de légitimes félicitations au R. P. F.-X. Bellavance, recteur du collège. "C'est débiter d'une manière magistrale," lui a-t-il écrit; "vos enfants font honneur à votre collège et à Laval."

\* \* \*

Dans son allocution de clôture de l'année universitaire 1918-19, Mgr le Recteur a parlé en ces termes de l'affiliation d'un autre collège, plus jeune encore :

"La Faculté des arts s'est agrégé un nouveau collège classique dans l'Ouest lointain : celui de Gravelbourg.

"En s'en allant à Régina, Mgr Mathieu n'a rien perdu de l'intérêt qu'il a toujours porté aux oeuvres d'enseignement, rien non plus de son attachement à Québec et à Laval. Les questions politico-religieuses auxquelles il se trouve actuellement mêlé, l'administration et la direction d'une immense province ecclésiastique ne l'empêchent pas de consacrer encore du temps aux questions d'éducation. Les avantages, dont il a bénéficié lui-même, d'une éducation française, d'une forte instruction classique, il a songé de suite à les procurer à ces chers jeunes Canadiens français transplantés comme lui dans les plaines de l'Ouest.

"L'automne dernier s'ouvrait à Gravelbourg un collège où se donnera, à la manière canadienne-française, ou simplement française, la culture littéraire, scientifique et philosophique.

"Mgr Mathieu proclame que ce collège est l'oeuvre de sa vie. C'est dire quelle intelligence et quel coeur il y met. Ses diocésains l'apprécient, au point que dès cette année soixante enfants y ont suivi les différentes classes du cours, et déjà, en Rhétorique et en Philosophie, il y a eu des candidats aux examens du baccalauréat et au concours pour le prix du Prince de Galles.

"L'université ne saurait exprimer toute sa joie de s'être agrégé ce nouveau collège.

"En rattachant à l'Université Laval sa nouvelle fondation, Mgr

Mathieu a, sans doute, voulu assurer à ses chers enfants de l'Ouest la même culture intellectuelle que reçoivent leurs frères de la province de Québec; mais, on le sent bien, il a voulu aussi donner à tous ses jeunes sa propre Alma Mater. Mgr Mathieu nous donne là une nouvelle preuve d'attachement dont nous sommes touchés et honorés.

"L'agrégation du collège de Gravelbourg porte à vingt-deux le nombre des maisons d'enseignement secondaire qui sont affiliées ou agrégées à l'Université Laval."

## LES MISSIONNAIRES OBLATES A QUEBEC

Comme nous l'avons annoncé au mois d'août, les Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. de Saint-Boniface ont fondé une maison dans la ville de Québec. Comme le notent leurs **Chroniques** de septembre, "les dernières négociations de cet établissement se sont terminées le 30 juin. Le Sacré Cœur de Jésus a été le visible promoteur de la nouvelle fondation". A cette protection divine, elles joignent "un respectueux hommage de reconnaissance aux distingués amis de leur humble Institut qui ont prêté, en cette circonstance, le concours de leur précieux dévouement."

Parties de Saint-Boniface le 12 août, avec la Rde Mère Générale, les quatre Soeurs désignées pour la fondation, ont pris la direction de l'école Durocher, dans la paroisse Saint-Sauveur. C'est une nouvelle école ouverte ces dernières années dans la populeuse paroisse des RR. PP. Oblats. Elles y ont ajouté une troisième classe et aménagé leur communauté dans l'édifice mis à leur disposition par la commission scolaire, au coin des rues Durocher et Franklin.

Comme le fait observer avec raison l'article cité plus haut, leur vénéré Fondateur, Mgr Langevin, a dû se réjouir de voir une tige de sa Congrégation transplanter dans le sol fertile de la province de Québec." Avec elles nous faisons des vœux ardents pour que le Sacré Cœur dirige, de là-bas, de nombreuses recrues vers leur oeuvre, et qu'ainsi, suivant une pensée maintes fois exprimée par leur apostolique Fondateur, la province de Québec continue à faire pour l'Ouest canadien ce que la France a fait pour elle au XVIIe siècle.

## LES DEUX FRANCES

Sous ce titre, l'Action Catholique de Québec a commenté avec éloquence les paroles suivantes de S. G. Mgr Hayes, archevêque de New York, prononcées à l'occasion de la formation d'un comité américain destiné à prélever cinq millions de piastres pour aider à subvenir aux besoins du culte catholique dans les régions dévastées de la France :

"La France" a dit le nouvel archevêque de New York "est le pays

“du Sacré-Coeur. Je l'aimerai toujours sans m'inquiéter de savoir ce que pensent ou font son gouvernement ou ses politiciens, parce que là-bas dans les Pyrénées, la Mère de Dieu, Marie Immaculée, est apparue il y a quelque cinquante ans et a béni la France et, en bénissant la France, elle a béni le monde tout entier. Rappelez-vous que la France est catholique dans l'âme, dans le coeur, dans ses traditions, dans son esprit... Si Foch apparaît aux yeux du peuple français et du monde entier comme un héros hors de pair, sachez que cet homme se proclame et est, en réalité, un fils dévoué de l'Eglise catholique et qu'il attribue, en grande partie, ses victoires au Dieu de nos autels. C'est donc aider Foch que de fournir aux soldats de France, quand il quitteront l'armée et retourneront dans leurs foyers dévastés, un asile où ployer les genoux et entendre la sainte messe.”

## LA LIBERTE

Je crois à la fin de la civilisation moderne dans une profonde et prompte barbarie, conséquence inévitable des principes dont cette société a favorisé le développement et dont nous voyons présentement l'application.

Le genre humain ne sera tiré de cette barbarie que par la seule main de l'Eglise, avec les seules données de son immuable foi. Ce sera un accroissement de christianisme et un rajeunissement de la terre.

Les catastrophes qui vont se précipiter emporteront les hérésies. Elles les emporteront sur des torrents de sang catholique peut-être, mais elles les emporteront, et le vicaire de Jésus-Christ, pontife et roi, sera le pasteur du genre humain. On parle tant de progrès, voilà le seul progrès possible et celui que j'attends. Je l'attendrai d'une espérance inébranlable, au milieu de l'écroulement de toutes les institutions humaines; je l'attendrai dans la mort.

L'Eglise rachètera le genre humain de cette nouvelle barbarie ou il subira les horreurs de l'esclavage; elle rallumera l'astre du Christ, la liberté.

“Castelfidardo”.

Louis Veillot.

## LE SAINT-PERE ET L'OEUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE

### LE SECOURS AUX SEMINAIRES INDIGENES

La lettre, que S. E. le cardinal Gasparri a envoyée à Mgr R. de Teil, directeur général de l'oeuvre de la Sainte-Enfance et qu'a publiée le numéro de juin des *Acta A. S.*, est doublement importante : par son objectif, le développement du clergé indigène dans les missions, et par le don de

50,000 francs que fait le Saint-Père pour ouvrir lui-même dans cette vue la collecte de la Sainte-Enfance.

Le cardinal secrétaire d'Etat y dit les vives préoccupations que cause au Souverain Pontife le nombre insuffisant des prêtres dans les missions.

Pour remédier au mal, le Siège apostolique a fréquemment recommandé, de la façon la plus pressante, aux évêques préposés aux missions, de préparer régulièrement aux saints Ordres les indigènes qui montreraient quelques signes de vocation: il s'agit, en effet, de former un clergé capable pour chaque région; ce clergé suppléera aisément les missionnaires, il aura aussi plus facilement accès chez les esprits soupçonneux des indigènes, avec lesquels il se trouvera uni par la patrie, la race, la langue et les habitudes.

Ce dessein, remarque le cardinal, a été heureusement commencé par plusieurs évêques missionnaires, il se réalise cependant avec plus de lenteur que ne le réclamerait la nécessité, non point faute de jeunes gens qui puissent être élevés au sacerdoce, mais parce que les ressources manquent le plus souvent aux évêques pour en assurer l'éducation ecclésiastique. La guerre qui vient de s'achever a aggravé encore cette condition des missions: ce n'est plus seulement leur prospérité, c'est leur vie même qui est en question.

"Dans de telles conjonctures, continue le cardinal, le suprême Pasteur de l'Eglise, dans son zèle ardent pour le salut des âmes et le progrès de la religion, adjure les simples fidèles, aussi bien que toutes les pieuses associations, de ne pas laisser périr une riche moisson à cause du petit nombre des ouvriers, et de ne rien négliger, en concertant leurs efforts pour écarter de la vigne du Seigneur une si grande ruine.

"Mais c'est vers cette Société, qui tient son nom de la sainte enfance de Jésus, qu'il a surtout tourné les yeux: il la prie instamment de continuer, avec une activité redoublée, à subvenir aux Petits Séminaires, où grandissent les principales, pour ne pas dire les seules espérances du sacerdoce pour les missions si éprouvées.

"Le Pontife n'ignore pas, certes, que déjà une certaine partie des collectes annuelles est attribuée à l'éducation de quelques-uns des enfants rachetés, au sujet desquels on a l'espérance fondée qu'ils exerceront un jour les fonctions sacerdotales: il s'en réjouit très vivement, et c'est de grand coeur qu'il en exprime à l'Association des félicitations méritées.

"Mais il estime que cette florissante institution méritera davantage encore de la religion, si, dans l'avenir, elle continue cette oeuvre avec plus de générosité encore, et si, en dehors même des enfants rachetés, elle étend ses largesses à d'autres enfants qui, au jugement des évêques, paraîtront appelés au service de Dieu.

"Le Saint-Père vous exhorte donc chaleureusement, vous qui êtes le digne président de l'Association, à vous appliquer à cette oeuvre très sainte, qui répond tout à fait à l'esprit du pieux fondateur, comme au se-

cond objectif de la Sainte-Enfance, et à solliciter ouvertement, dans cette vue, la charité de vos associés; le Pape a confiance qu'ils mettront un égal empressement à recueillir des ressources pour le rachat des enfants, fin première de l'oeuvre, et pour la seconde fin, la formation des prêtres indigènes, grâce auxquels la lumière de la divine vérité pourra être portée, avec toute la rapidité possible, à tant de peuples qui en sont encore privés.

"Afin que vous abordiez avec plus de joie cette entreprise, Sa Sainteté ouvre elle-même la pieuse collecte par les 50,000 francs ci-joints. Elle exprime en même temps, du fond du coeur, le voeu que l'exemple de leur Père incite à de plus abondantes largesses tous ceux qui désirent, par-dessus tout, voir le royaume du Christ, grâce aux moyens particulièrement opportuns aujourd'hui, s'étendre dans l'univers..."

Le cardinal secrétaire d'Etat termine sa lettre en transmettant la bénédiction apostolique au directeur général et à tous les membres de l'oeuvre.

## LA FERVEUR, CONDITION DU BONHEUR

Le bonheur véritable, le bonheur universel, infini, éternel, est en Dieu, qui seul peut satisfaire toutes nos aspirations à la fois, les satisfaire pleinement et toujours. Ce bonheur, sans doute, ne nous sera donné entièrement qu'au ciel, mais ce qui nous en rapproche le plus ici-bas, c'est la ferveur, parce que la ferveur nous donne Dieu et met déjà le ciel dans nos coeurs. Cela n'est-il pas légitime, raisonnable, nécessaire? L'âme humaine, comme le dit saint Augustin, n'est-elle pas faite pour Dieu? Et peut-elle trouver en dehors de lui la paix, le repos, la satisfaction de tous ses nobles instincts? Non, pas plus que le poisson ne vit hors de l'eau et l'oiseau hors de l'air, l'âme humaine ne peut vivre hors de Dieu. Hors de Dieu, elle manque d'air et de lumière, elle est asphyxiée, elle ne peut que souffrir et mourir.

Au contraire, donnez-lui Dieu, aussitôt elle voit, elle respire, elle se dilate, elle vit, elle rayonne de joie. Dieu, dans son amour et sa toute-puissance, a uni à jamais, par un indissoluble mariage, ces deux grandes choses : le bonheur et la ferveur, et rien désormais ne pourra les séparer.

Mgr de Gibergues.

-- Nous saluons avec plaisir la réapparition des *Petites Annales de Marie Immaculée*, dont la publication avait été interrompue par la guerre. Elles réapparaissent avec la bénédiction de Mgr Dontenwill, supérieur général, "qu'une affection grave", disent-elles, "condamne au repos le plus absolu". Publiées à Thy-le-Château, en Belgique, elles ont un représentant au Canada dans la personne du R. P. Bouvet, O. M. I., 600, rue Cumberland, Ottawa.

## LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR IGNACE BOURGET

Saint-Boniface, 30 juillet 1844.

Monseigneur,

J'ai écrit à Votre Grandeur par M. Finlayson, qui va tenir le poste de Lachine. J'ai écrit en même temps à Québec à Monseigneur de Sydine et à M. Cazeau, et quelques jours plus tard à Monseigneur de Québec par Sa Seigneurie l'évêque de Montréal, qui a confirmé par ici ceux qui l'ont reconnu: ce qui n'est pas le plus grand nombre. Il a aussi ordonné un prêtre ou ministre, qui de maître d'école est devenu prédicateur du Saint Evangile.

Depuis ces départs, il m'est arrivé une nouvelle des plus affligeantes: c'est celle de la mort de M. Darveau, noyé autant qu'on peut en juger, le 4 juin, le lendemain de son départ de la Baie des Canards pour se rendre au Pas, sur la rivière Saskatchewan, place qu'il avait visitée l'année dernière. Il était parti depuis le mois de mars. On est venu me dire que des sauvages avaient trouvé son corps sur la grève, ainsi que celui de son homme, son canot brisé et la plus grande partie de ce qu'il contenait. Ces sauvages n'avaient pas osé toucher à ces corps, mais, ayant emporté avec eux une partie de ses effets, ils les déposèrent à la Baie des Canards et vinrent avertir des Métis qui faisaient du sel en deçà de la Baie. Deux hommes partirent aussitôt pour aller chercher les deux corps et les enterrer à la Baie des Canards, s'il était possible de les y transporter. Comme cet accident est arrivé à une grande distance d'ici, on ne peut y aller que par eau; il ne m'a pas été possible d'envoyer immédiatement chercher le corps du défunt. J'espère, en ce moment, 20 juillet, faire partir un canot assez grand pour apporter les deux corps. J'envoie aujourd'hui, 24 juillet. C'est un voyage de vingt jours. Celui dont le corps a été trouvé se nommait Jean-Baptiste Boyer, métis de la Prairie du Cheval Blanc; le troisième, qui a sans doute péri aussi, était un sauvage chrétien. Cette mort me jette dans un grand embarras. Voilà une grande étendue de pays sans missionnaire. M. Lafleche, ne sachant point le sauvage, ne peut rendre aucun service important à ces pauvres sauvages qui se trouvent sans pasteur. Nous ne saurons jamais comment cet accident est arrivé (1), puisque tout le monde a péri. M. Thibault doit passer au Pas, vers la fin d'août; s'il n'a pas appris ce malheur par les sauvages, il le soupçonnera sans doute.

Il faut des prêtres pour remplacer le mort et remplir bien d'autres

(1) Environ soixante ans plus tard, le R. P. J.-C. Camper, O.M.I., apprit des sauvages que M. l'abbé Darveau et son compagnon, J.-B. Boyer, ne s'étaient pas noyés, mais avaient été assassinés.—Cf. *Les Cloches de Saint-Boniface*, vol. XI, 186, XIII, 185, 220, XIV, 142. — *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest*, par le R. P. A.-G. Morice, O.M.I., vol. I, 254-266.

places qui demandent le secours de leur ministère. Aurez-vous des Oblats à m'envoyer? Le Père Léonard a écrit à la Soeur Lagrave cette petite phrase : "Notre Supérieur vient de me dire que trois de nos Pères iront à la Rivière Rouge l'année prochaine. Quels seront les heureux élus?" Je souhaite bien que cette bonne nouvelle soit vraie. J'ai poussé dans le diocèse de Québec peut-être ceux que j'aurais dû diriger par ici; ils ne sont pourtant pas perdus; il ne sera pas difficile de leur faire prendre le chemin de la Rivière Rouge. Mais comment viendront-ils? Aurons-nous encore des passages de la Compagnie? Il faudrait peut-être les demander en payant. Que M. Truteau me fasse connaître combien aura coûté celui de cette année. S'il n'y a pas d'autres moyens, il faudra les faire passer par la rivière Saint-Pierre. Un mot là-dessus en novembre ou décembre; informez-vous à Lachine. Demandez des passages avant le départ de Sir George, si déjà il n'est pas parti, pour l'Angleterre.

J'aimerais qu'on envoyât des Canadiens pour les premiers. Ensuite on n'y regarderait pas de si près. Je n'en vois pas à Longueuil d'autres que les Pères Durocher et Dandurand. Ce dernier a déjà une place importante : ce que je dis plus par la crainte de ne pas le voir ici que de l'y voir. M. Flavien Durocher ne serait peut-être pas assez fort pour les travaux des missions. Il reste le Père Eusèbe Durocher qui, s'il venait avec les Pères Bourassa et Fiset, ferait bien l'affaire : ce dont je juge pourtant sans connaître les dispositions et les forces de ces bons Pères. A Québec on m'en voudrait peut-être.

Tâchez d'évangéliser du côté de Moose, où je ne pourrai jamais envoyer d'ici. La mission de M. Thibault n'est pas bien montée ou pourvue. M. Thibault lui-même est trop timide; il ferait mieux sous un autre; c'est lui-même qui se juge ainsi, et il juge bien. M. Bourassa ne prendra guère par là. Je n'ai pas eu de nouvelles de M. Belcourt depuis son départ. M. Lafèche a pris force médecines et il est bien. M. Mayrand a, dit-on, le mal de nerfs et est souvent incapable de travailler. La Soeur Lagrave est mieux et ne marche pas encore. Les Soeurs se sont chargées de l'école des garçons et des filles; il paraît y avoir un peu de zèle pour envoyer les enfants. Elles en ont déjà près de soixante, elles en auront quatre-vingts avant l'automne. On est déjà admirateur du nouveau mode de faire l'école. Et moi je suis bien aise d'avoir au moins à l'église des écoles qui marcheront toujours, sans dépendre des chances de trouver des maîtres pour l'avenir. Je me prépare à bâtir; je ne pourrai le faire qu'en bois, à raison de la rareté et de l'éloignement de la pierre, outre que les bâtisses en pierre ne sont point solides par ici.

J'attendrai cet hiver bien des nouvelles de Montréal, de Québec et aussi un peu de Rome. Je salue tous les Messieurs de l'évêché et du séminaire. Les Soeurs voudraient avoir deux de leurs Soeurs avec les prêtres l'été prochain. Si la difficulté du transport n'était pas si grande, elles ne seraient pas de trop. Pourtant des prêtres pressent bien davantage. Je leur ai dit d'écrire ce qu'elles vou-

draient et qu'on verrait en hiver; au reste par la rivière Saint-Pierre il suffirait de partir après la réception d'une lettre que j'écrirais d'ici au mois de mai. On désire ici une école anglaise. J'ai demandé à l'évêque de Dubuque s'il pourrait me procurer une maîtresse. J'aurai sa réponse par le retour de la caravane et j'en parlerai en hiver. Tout à vous.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

Laurent et François-Xavier, tous deux Iroquois du Sault-St-Louis, ont été les porteurs de la Soeur Lagrave. Comme c'était un surcroît d'ouvrage pour eux, il convient de leur donner quelque chose. M. Laflèche le leur a promis. Ils ont demandé chacun deux louis; donnez-leur neuf piastres à chacun. Ils ont dit de donner cet argent à M. Joseph Marcoux, leur curé! Il saura distinguer parmi tous les Laurent et François-Xavier quels sont ceux qui ont rendu ce service. Le grain n'est pas avancé, il est passablement beau. Le temps a été froid jusque vers le 10 juin. J'espère que Dieu nous donnera à manger encore cette année. La chasse a manqué l'année dernière, de sorte que les provisions sont rares, surtout en viande; il y a bien du grain. Mais ceux qui n'en avaient pas semé n'en ont pas trouvé lorsqu'ils sont arrivés avec leurs charrettes vides. C'est une si belle chose de vivre sans travailler que les hommes d'ici veulent absolument imiter les oiseaux du ciel.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

\* \* \*

Saint-Boniface, 31 décembre 1844.

Messeigneurs,

J'adresse cette lettre à Messeigneurs de Québec, de Montréal et de Sydime, qui sont tous concernés dans mes demandes. Ignorant tout ce qui se passe en Canada en faveur de mes missions, je ne sais ce que je dois écrire par l'exprès qui doit partir le 3 janvier. J'ai demandé des prêtres et j'en attends et même plusieurs; j'attends aussi des Soeurs Grises afin de les répandre dans le pays et de les charger de l'éducation de toute la jeunesse. J'ai établi deux écoles de plus, une à la Prairie du Cheval Blanc et une sur la rivière Assiniboine. Ces écoles, tout en rendant service, sont loin de valoir celles des Soeurs pour l'éducation chrétienne. Je ne sais s'il y a quelque chose de conclu déjà en Canada; je le saurai en mars. Avez-vous eu des passages? J'en doute. Vous me dites, sans doute, si vous espérez envoyer par les canots ou par la rivière Saint-Pierre. Cette route m'a paru peu sûre pendant quelque temps, cet automne, parce que les Sioux ont attaqué nos Bois-Brûlés pendant le premier voyage et ont été tués au nombre de huit; un Bois-Brûlé a été tué le premier. Les Sioux voulaient se venger. Les troupes de la rivière Saint-Pierre leur ont fait peur parce qu'ils étaient les agresseurs sans raison. Il paraît que le chemin sera sûr l'été prochain. Je me réglerai sur ce que Vos Grandeurs

me diront pendant l'hiver et j'enverrai des voitures en proportion des personnes attendues, si la caravane doit prendre cette route. Si elle vient par les canots, ce sera moins de trouble, mais probablement autant et plus de dépenses. Mes charrettes partiront d'ici au commencement de juin, arriveront à Saint-Pierre au commencement de juillet et pourront repartir à la fin d'août ou au commencement de septembre. Je pense qu'il ne faut pas plus de quinze jours ou trois semaines pour se rendre de Montréal à Saint-Pierre. Jugez de là.

Je n'ai point encore reçu de nouvelles d'hiver de MM. Thibault et Bourassa. M. Belcourt a fait le voyage de la Baie des Canards et du Pas; il a fait peu parce qu'il n'était pas attendu. Ce voyage prouvera aux sauvages et autres que nous ne les avons pas abandonnés comme les ministres n'auraient pas manqué de le dire. Un ministre est venu cet automne d'Angleterre pour demeurer au Pas. Celui qui avait abandonné le lac Manitoba est retourné dans une autre partie du même lac avec force bagages et provisions; on n'a pas haute idée de ses succès. M. Belcourt a aussi, à la dernière saison, visité le poste de la rivière de la Tête-Ouverte à l'entrée du lac Winnipeg; la glace prenait, il n'a vu personne; ses hommes y sont restés quelques jours et ont scié du bois pour bâtir dans le futur. Il y a huit jours, il a mis en route pour Wabassimong deux hommes conduisant neuf bêtes à cornes; ce sera un grand bonheur s'ils se rendent sans accident. Vous savez qu'il a déjà six moutons rendus à ce poste; un homme, avec sa femme, engagé à l'année, hiverne là. M. Mayrand est avec moi et sa mauvaise santé le suit. M. Laflèche réside à la Prairie du Cheval Blanc. Notre peuple n'est pas à l'aise; la récolte a été mauvaise par suite de la gelée. Les deux tours de chasse n'ont rien donné. Aussi misère pour manger et pour s'habiller.

Si ceux que j'attends doivent venir par la rivière Saint-Pierre, il sera bon d'écrire à l'évêque de Dubuque, afin qu'il les avise et approvisionne ou plutôt leur procure un gîte dans sa ville, s'ils doivent y passer quelque temps. M. Ravoux, prêtre, réside ordinairement à la rivière Saint-Pierre, mais il voyage aussi et pourrait ne pas se trouver à point. Il ne faudra pas qu'ils se chargent de trop d'effets, surtout s'ils sont plusieurs. J'ai des calices et ornements nécessaires, mais communs. Je suppose que les Soeurs d'ici avisent leurs Soeurs qu'elles attendent enfin. Tout ce qui pourra se rendre ne sera pas de trop. La Soeur Lagrave marche assez bien, mais elle boîte; elle va faire le catéchisme à deux lieues d'ici où elle trouve de quoi exercer son zèle.

J'écrirai par mes gens, mais peut-être que l'arrivée de ma lettre laissera peu de temps aux préparatifs; il ne faudra donc pas l'attendre pour y penser, mais être prêt à partir au premier signal, afin d'éviter d'arriver tard ici, à cause du froid.

Un clocher de mon église a été levé cet automne et est en partie couvert. L'autre se fera tantôt; je ramasse les matériaux d'un couvent; j'ai peur de faire banqueroute. J'ai déjà prévu que je dois quatre cents

louis sur l'argent que j'ai à Québec; il faudra tâcher de ne pas tout prendre. Mon sculpteur a 50 louis par an (ce qui est trop cher), il sera payé au bout de ses deux ans. Il faut bâtir au Pas où la présence d'un prêtre sera nécessaire, dit-on. Monseigneur de Montréal voudra bien envoyer ses ouvriers moissonner dans le champ du ministre de Moose et partout où il pourra pénétrer.

J'ignore s'il y a changement dans ma manière d'exister : ce dont je ne m'occupe guère, parce que j'ai peu à y gagner. Peut-être que les prêtres d'ici chercheront à revoir leur pays et que ceux du Canada aimeront encore moins venir les remplacer. Dieu, qui voit de loin, arrangera tout pour sa gloire et il fera bien, car s'il compte sur moi, il lui en reviendra peu. Vos lettres de décembre me mettront au courant de plusieurs choses, mais alors je ne pourrai plus écrire. Ainsi agissez pour le mieux dans votre sagesse. Que pensez-vous du bon Seigneur Blanchet, s'il s'obstine à refuser? Tâchez d'aider à ce que tout se passe pour le plus grand bien. Que sont devenus mes compagnons de voyage, M. Hudon et M. Dumoulin? Ils sont sans doute revenus depuis longtemps les yeux pleins et probablement contents de revoir leurs foyers. Je les salue de bon coeur.

Le corps de M. Darveau, ayant été 40 jours sur la grève avant d'être enterré, ceux que j'avais envoyés n'ont trouvé que ses os qu'ils ont apportés ici et que nous avons inhumés aussi solennellement que nous avons pu le 16 août.

Je vous souhaite vie, santé, consolations, dans votre haut ministère, réclamant, mes très chers et vénérables Seigneurs et confrères, part dans vos prières et saints sacrifices.

Me souscrivant très respectueusement de Vos Grandeurs le très humble et très obéissant serviteur.

† J. N. Ev. de Juliopolis.

P. S. Monseigneur de Montréal voudra bien faire passer cette lettre à Québec au plus vite, après en avoir pris connaissance. En hiver on écrit le moins qu'on peut.

## UNE PAGE D'HISTOIRE

### A LA MEMOIRE DE SOEUR STE-THERESE

D'une notice sur la regrettée Soeur Ste-Thérèse, décédée le 4 novembre 1917 à la Maison Provinciale des Soeurs Grises de Saint-Boniface, nous détachons la partie suivante, qui constitue une très intéressante page de l'histoire manitobaine au siècle dernier.

La mission de la Rivière-Rouge était alors à ses débuts. En 1844, quatre religieuses de notre maison-mère étaient allées la fonder; quelques autres soeurs leur avaient été adjointes, mais les besoins étaient grands; ce petit nombre ne pouvait suffire à la besogne. Alors, on dut faire appel

aux autres missions pour de l'aide. S. Hyacinthe et Bytown, aujourd'hui Ottawa, allèrent au secours de nos soeurs de là-bas.

Certes, elles furent généreuses, les soeurs Grises de la Croix : leur Institut était encore au berceau, cependant elles envoyèrent "à titre de prêt", deux religieuses distinguées : soeur Ste-Marie et notre héroïne, soeur Ste-Thérèse. Elles arrivèrent à la mission de la Rivière-Rouge en 1855. Jeune, instruite, remplie de dévouement et de ferveur, notre chère soeur Ste-Thérèse se mit au travail avec ardeur et générosité. Son premier champ d'action fut la pharmacie. Ayant déjà des connaissances en médecine, elle fut d'un grand secours à nos chères soeurs. Mais il faut dire que dans ces temps de fondation, le travail de tout genre s'imposait. La même religieuse était institutrice, pharmacienne, sacristine : on se multipliait, il le fallait. Soeur Ste-Thérèse, avec ses connaissances variées et sa bonne volonté, fut grandement appréciée.

Dès le début de sa vie religieuse, notre jeune missionnaire se montra une vraie soeur de charité. Tout son coeur passait dans ses oeuvres, jamais un malheureux ne s'est vu refuser son secours.

A travers les vastes prairies de la Rivière-Rouge, on la voyait faire, à pied, de longs et pénibles trajets pour soulager les pauvres sauvages atteints de diverses maladies. En tout temps dans ces pays les religieuses sont appelées : "les femmes de la prière;" mais notre chère soeur avait plusieurs qualificatifs, on la voyait venir de loin, alors on criait : "Voilà la bonne Mère des pauvres, guérisseuse du bon Dieu." Cependant, son vrai nom était "la soeur docteur". Il n'y avait pas de médecin dans ces pays d'en-Haut. Les "femmes de la prière" ainsi que les "robes noires" étaient très souvent réclamés par les sauvages, dans leurs maladies; ces chers enfants des bois ont une confiance sans bornes dans la médecine. Les soins que soeur Ste-Thérèse savait donner, avec tant d'intelligence et de bonté, allaient à l'âme autant qu'au corps des pauvres Indiens.

On comprend pourquoi notre nouvelle recrue fit tant de bien.

En 1858, l'union de la mission de la Rivière-Rouge, avec la maison-mère de Montréal, s'accomplissait après de longs préliminaires. A cette occasion, la communauté envoya des sujets, comme aides à nos chères missionnaires; Bytown réclamait, naturellement, les soeurs qu'elles avaient si généreusement sacrifiées depuis trois années : c'était juste.

Nos deux missionnaires, soeurs Ste-Marie et Ste-Thérèse furent donc rappelées. Elles reçurent leur obédience en 1858, mais vu les difficultés, elles ne purent partir qu'en 1859.

Dans ces temps-là, le voyage de la Rivière-Rouge à Bytown ne se faisait pas avec le bien-être d'aujourd'hui. A travers les prairies, on avait à camper dehors par tous les temps. Celles qui, aujourd'hui, font le trajet en 48 heures, jouissant du confort des Pullman, ne savent pas les sacrifices de leurs devancières.

Les préparatifs du départ se continuaient; mais on avait compté sans les métis et les sauvages qui étaient fortement résolus de ne pas

laisser partir leur "soeur docteur". "Je me ferai brûler viv", avait dit l'un d'eux plutôt que de laisser partir "not soeur". Le jour fixé pour le départ arriva; une grand'messe fut chantée dans l'église de la Rivière-Rouge pour le succès du voyage, et la petite caravane se mit en marche. Les deux religieuses, soeurs Ste-Marie et Ste-Thérèse, partirent sous la garde de Mgr Grandin, de sainte mémoire. Mère Valade, supérieure de la mission, et une autre soeur, accompagnèrent les voyageurs jusqu'à S. Norbert et revinrent ensuite à la maison vicariale, les autres continuant leur chemin.

Arrivée à la Rivière aux Gratias, aujourd'hui S. Adolphe, la caravane s'arrêta pour prendre un premier repas. Pendant ce temps nos braves métiens n'étaient pas restés inactifs. Dès le matin, ils étaient allés s'enquérir auprès des révérends Pères de l'évêché si c'était "péché" de toucher à une soeur, ceux-ci, soupçonnant leur dessein, leur avaient répondu: "Si vous touchez aux soeurs vous serez excommuniés." Ils se mirent néanmoins en marche et devancèrent, à travers la Prairie, la petite caravane.

Quand tout fut prêt pour le repas improvisé, préparatifs que ces bons hommes suivaient de loin, ils épièrent le bon moment. Quand les soeurs descendirent de voiture, ils avancèrent et cernèrent la soeur Ste-Thérèse. D'un air d'autorité qui sied très bien à ces demi-géants de la Prairie ils lui montrèrent une petite charrette non loin de là, et lui dirent avec fermeté: "Vous êtes notre prisonnière, ma soeur, montez dans cette voiture et avancez avec nous, nous ne vous ferons aucun mal." Il n'y avait pas à reculer, elle était, la bonne soeur, entourée par des gens à l'air trop décidé: elle dut se résigner à son sort et retourner avec eux à la Rivière-Rouge.

Qu'on juge de la surprise de Mgr Grandin à qui avaient été confiées les religieuses, et de soeur Ste-Marie qui fut obligée de se rendre seule avec Sa Grandeur jusqu'à Pembina, à 30 milles de distance. A cet endroit, on dut se procurer une personne de confiance pour continuer avec soeur Ste-Marie, le voyage de Pembina à Bytown, qui durait alors un mois entier. Cette aventure causa un réel chagrin aux bonnes Mères de Bytown, qui forcément, pour ainsi dire, permirent à la chère soeur Ste-Thérèse de demeurer à la Rivière-Rouge. Des arrangements définitifs furent pris entre les deux communautés à ce sujet.

Laissée ainsi à la mission, notre héroïne reprit ses oeuvres de charité, ses courses par ruisseaux et rivières pour porter secours aux malades

La rigueur du climat ne l'arrêtait pas, les maisons ou huttes les plus rapprochées étaient "d'un mille"; elle franchissait ces distances à pied, à travers les champs, portant dans un petit sac les remèdes nécessaires pour ses chers protégés.

Oh! jours héroïques des premiers temps de la Rivière-Rouge, que de belles pages pourraient s'écrire à votre sujet.

Avec les années, les temps changèrent à la Rivière-Rouge; des médecins vinrent s'y établir, l'immigration augmenta. En 1869, soeur Ste-

Thérèse, avec nos soeurs Curran et McDougall, fondèrent l'Académie Ste-Marie à Winnipeg, elle en fut la première institutrice. Notre brave missionnaire continua, dans la suite, de se dépenser dans les missions, avec la même générosité. Elle fut à différentes époques supérieure à S. Vital, S. Norbert et S. François-Xavier, dirigeant ces maisons avec distinction.

En quelque position que se trouva soeur Ste-Thérèse, jamais un pauvre ne se présenta à la porte de sa maison, sans y être reçu comme l'envoyé de Dieu. Son esprit de foi lui faisait voir dans chacun d'eux, un membre souffrant de Notre-Seigneur, elle se faisait un honneur d'aller elle-même les servir à table.

L'hôpital de S. Boniface, qui fait aujourd'hui la gloire de notre Province manitobaine, est l'oeuvre de soeur Ste-Thérèse. Où le commença-t-elle ?

En 1875, aidée de soeur Royal comme pharmacienne, soeur Ste-Thérèse installa un hôpital temporaire, dans le haut du lavoir de la maison de la Rivière-Rouge : toutes deux se dévouèrent là pendant deux années. L'hygiène moderne serait horrifiée de ce projet : mais, ce que la science ne fit pas, le dévouement, la charité et la bonne volonté de nos héroïnes l'accomplirent ; et Dieu seul sait le bien opéré dans cet humble réduit. Il n'en reste pas moins vrai que c'est de ce coin obscur du grenier que sortit l'idée d'un hôpital à la Rivière-Rouge.

En 1877, on acheta la maison Clarke pour commencer un hôpital régulier ; les malades du grenier y furent transportés et soeur Ste-Thérèse fut nommée supérieure du nouvel établissement ayant pour compagne notre chère soeur Laurent.

## UNE FIERE REPONSE DU MARECHAL PETAIN

C'était quelque temps avant la guerre. Le maréchal Pétain, qui n'était encore que colonel, reçut un jour du ministère le billet suivant :

"Mon colonel, nous apprenons que plusieurs officiers de votre régiment se permettent d'assister à la Messe en uniforme. Une pareille violation des règlements ne saurait être tolérée. Veuillez nous communiquer les noms desdits officiers."

Le colonel répondit aussitôt :

"Mon général, il est vrai que plusieurs officiers de mon régiment se permettent d'assister à la Messe en uniforme. Parmi eux se trouve le colonel. Mais comme il se tient toujours au premier rang, il ignore les noms de ceux qui sont derrière lui. Signé : Pétain."

C'est encore Pétain qui disait :

"Le matin, je vais à la Messe par conviction, et le soir je vais aux Vêpres pour embêter ceux qui trouvent mauvais que j'aille à la Messe."

On conçoit qu'un clercal de ce calibre ait été tenu en suspicion. De tels caractères n'émergent que lorsque la patrie est en danger.

## CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA

La "Ligue des Demoiselles Catholiques de Langue Française" a cru bon de prendre l'initiative d'un grand mouvement en faveur de l'étude de l'Histoire du Canada parmi les enfants. C'est pourquoi elle propose une série de concours dont le premier commencera au mois de novembre, et aura pour sujet : "La découverte du Canada".

Les autres sujets seront pris dans "Les Contes Historiques" de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal. (On peut se procurer ces contes en écrivant au "Comité de Propagande La Vérendrye," 39 Ave Provencher, Saint-Boniface. Prix : 15 sous franco.)

Nous faisons un appel pressant à tous les petits Canadiens et Canadiennes dont l'âme demeure toujours française malgré tous les obstacles, afin qu'ils viennent se retremper à la source même du patriotisme : l'histoire de leur beau pays. Nous espérons que les parents et tous ceux qui se dévouent à la cause de l'éducation se feront un devoir d'encourager cette oeuvre.

Le Comité accepterait aussi avec reconnaissance les dons généreux qui leur viendraient sous forme de livres de la part de tous ceux qui aimeraient à aider cette cause.

### CONDITIONS DES CONCOURS

- 1—Il y aura un concours chaque mois.
- 2—Les compositions devront être rendues pour le 15 de chaque mois, afin que l'on puisse les corriger et faire le choix des quatre meilleures, qui seront ensuite publiées dans la presse française.
- 3—Pourront prendre part aux concours : 1. Les enfants au-dessus de 14 ans qui fréquentent les écoles; 2. Les enfants de 10 à 14 ans.
- 4—Les compositions ne devront pas contenir moins de 300 mots pour la première catégorie, et pas moins de 200 pour la deuxième.
- 5—Un prix sera donné pour la meilleure composition de chaque catégorie.
- 6—Pour ne pas surcharger le Comité des Juges du Concours, il est entendu que chaque localité qui voudra bien concourir n'enverra que ses trois meilleures copies.
- 7—Le premier sujet sera : "La découverte du Canada : But du découvreur. Ses difficultés. Leçons à tirer."
- 8—Les points seront basés : 1. Sur les connaissances historiques; 2. Sur l'orthographe; 3. Sur la forme.
- 9—Les prix du premier concours seront : 1. Une Histoire du Canada; 2. "Autour de la Maison", par Michelle Le Normand.
- 10—Chaque concurrent devra mentionner : 1. Ses nom et prénom; 2. Son âge; 3. L'école fréquentée; 4. L'adresse.
- 11—Toutes les compositions devront être adressées à

**LA LIGUE DES DEMOISELLES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE,  
CASIER POSTAL 44,  
SAINT-BONIFACE, MAN.**

## ESSUYEZ, N'ÉPOUSSETEZ PAS

— Julie, encore le plumeau!

— Mais, monseigneur!...

— Je vous ai déjà dit : N'époussetez pas, essuyez!

C'est singulier comme on a de la peine à faire pénétrer dans la tête la moins dure les vérités les plus élémentaires! Essuyez, essuyez, mais n'époussetez pas!

C'est une ancienne habitude invétérée parmi les ménagères que de faire épousseter les appartements. On tape les fauteuils à coups de baguette, on fait sortir la poussière en plein appartement; on promène le plumeau sur les meubles, sur l'étagère, sur les tentures, sur les murailles. On irait jusqu'au plafond si on avait le bras assez long, et l'on y va quelquefois avec l'aide de l'escabeau. Eh bien! non, n'époussetez pas!

Pourquoi? D'abord, parce qu'épousseter c'est perdre son temps; vous déplacez la poussière, vous la chassez d'un meuble, elle se sauve dans l'air et va s'y promener pendant plus d'une heure, puis elle retombe tranquillement quand vous avez le dos tourné.

Ce n'est pas tout. Il peut y avoir danger réel à épousseter.

La poussière contient les fameux microbes!

Fort heureusement la plupart ne sont pas méchants; cependant il peut y avoir dans la quantité de véritables germes assassins: microbes de la diphtérie, de la scarlatine, de la rougeole, etc. Et ces diables de microbes ont la vie très dure; ils vivent très longtemps à l'abri de la lumière.

Par conséquent on ne sait jamais s'il n'en existe pas un qui s'est glissé en temps d'épidémie sur le haut du placard, sur le mur de la chambre, etc. Il est là, attendant le moment favorable pour nous jouer un mauvais tour.

Or, que fait-on en époussetant? Les germes dangereux étaient dans un coin. Vous allez naïvement les chercher et, sous prétexte de propreté, les faire voltiger au milieu du salon, au milieu de votre chambre, à portée de votre bouche et de vos organes respiratoires. Il aura suffi d'un coup de plumeau ignorant pour vous tuer, vous et votre voisin et peut-être le voisin de votre voisin, etc. Gare aux vieux germes nichés dans les coins!

Admettons même que vous ayez de la chance et qu'aucun germe dangereux n'ait pénétré chez vous depuis que la maison est construite, vous avez tort d'épousseter. C'est malsain.

Car ce que demande le poumon, c'est de l'air et non pas des pavés microscopiques. Plus un air est chargé de poussière et moins il est propre à la fonction capitale de la respiration: de l'air ainsi souillé, c'est de l'eau pleine de boue.

Cet air chargé de matériaux de toute nature est moins actif, et quand on le respire continuellement on finit pas s'en trouver fort mal. L'anémie

arrive avec son cortège de troubles. Cette maladie bien connue, l'épuisement, tire principalement son origine de l'air impur que respire l'habitant de la ville au fond de ces cages appelées des maisons. Pas d'air, pas de lumière, et vous voulez que nous vivions?

La poussière irrite nos organes, les salit. La valeur hygiénique de l'air des montagnes tient en grande partie à son extrême pureté.

Nous avons déjà assez de poussière dans l'air des villes, sans aller encore secouer comme à plaisir tous les infiniment petits accumulés sur nos meubles. Oh la routine!

N'époussetez pas, essuyez, essuyez, essuyez doucement avec un linge humide. Enfin, ouvrez l'appartement. Que la lumière fouille les coins et dore les murs.

La lumière nous débarrasse des organismes en suspension dans l'air. De l'air ensoleillé gagne en qualité.

Évitez la poussière des appartements et cherchez la lumière!

Une dernière fois, Julie, je vous défends le plumeau. Essuyez, n'époussetez pas!—**Bulletien Paroissial de St-Malo.**

## BIBLIOGRAPHIE

— *Bridging the Chasm* par Percival Feilman Morley. Publié chez J. M. Dent & Sons, Toronto.

Après le *Clash* de M. Moore et le *Birthright* de M. Hawkes, voici un nouveau livre écrit dans le but très louable d'amener une meilleure intelligence entre les races anglaise et française au Canada. Par ses relations avec les Canadiens français, M. Morley en est venu à la conclusion que la solution de la question dépend en grande partie de ses compatriotes anglais, à qui il révèle beaucoup de choses sur leurs voisins et contribue ainsi à dissiper nombre de leurs préjugés. Puisse ce livre produire l'effet qu'en attend son auteur! Par sa constante sympathie pour notre race et ses larges aperçus, il est aussi d'une lecture fort intéressante pour les nôtres.

## DING! DANG! DONG!

— Comme le numéro double de septembre n'a été prêt qu'à la fin du mois, nous publions un semblable numéro pour octobre, mais nous reprendrons notre publication bimensuelle dès le commencement de novembre.

— Mgr Casimiri, à la tête de nombreux chanteurs des grandes basiliques romaines, fait une tournée d'Amérique. Ce merveilleux choeur a chanté à Québec et à Montréal "Le Pape", a expliqué l'*Action Catholique*, "a accordé à ces chantres la permission de faire ce voyage pour répandre le goût de la véritable musique religieuse et même la révéler à ceux qui ne paraissent pas la soupçonner."

-- Le 1er octobre a eu lieu la bénédiction solennelle de la nouvelle cathédrale de Mont-Laurier. La cérémonie a été présidée par S. E. Mgr le Délégué Apostolique. Plusieurs archevêques et évêques y assistaient.

-- Mgr F.-X. de la Durantaye, P. D., curé de Saint-Jérôme, vient d'être nommé vicaire général du diocèse de Montréal.

-- Le R. P. J.-A. Charlebois, provincial des C. S. V., a passé le mois de septembre à la Maison Saint-Joseph d'Otterburne.

-- Les Unions ouvrières nationales et catholiques de la province de Québec ont tenu un très important congrès aux Trois-Rivières le mois dernier. Le prochain aura lieu à Chicoutimi.

-- La nouvelle église de Gravelbourg, construite par la Cie J.-H. Tremblay de Winnipeg, est terminée. La bénédiction solennelle en aura lieu le 5 novembre.

-- M. l'abbé P.-S. Gendron, ancien curé de LaSalle, après cinq mois de séjour au Manitoba, est retourné au Sémaire de Saint-Hyacinthe.

-- M. l'abbé P.-E. Halde, ci-devant curé de Deloraine, a été nommé curé de Vannes.

-- Le R. P. Zacharie Lacasse, O. M. I., qui demeurait depuis de longues années à Duluth, Minn., réside maintenant au Juniorat de Saint-Boniface.

-- Le R. P. Boutin, F. M. I., ci-devant supérieur du Petit Séminaire d'Edmonton--fermé temporairement faute d'un nombre suffisant d'élèves -- a été nommé supérieur de la maison de Saint-Hubert, Sask. Le R. P. Fallourd demeure curé de la paroisse, avec les RR. PP. Barreau et Granger comme assistants. La maison de Cartier, Man., est composée du R. P. Lorieau, supérieur, et des RR. PP. Jaffus et Bodin. Le R. P. Marciteau est envoyé aux Antilles.

-- On peut se procurer au Secrétariat des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique (103, rue Ste-Anne, Québec) les nouvelles Préfaces notées de saint Joseph et des messes pour les défunts. Prix : 25 sous, franco.

-- Le cercle La Vérendrye de l'A. C. J. C. a recommencé avec entraînement ses séances d'études. Dirigé par le R. P. Paulin Bleau, S. J., il est composé de l'élite des Jeunes de notre ville, dont plusieurs occupent déjà des positions sociales importantes.

### R. I. P.

-- R. P. M.-E. Harnois, O. M. I., du Cap de la Madeleine, décédé à Montréal.

-- Rde Mère Marie de l'Eucharistie, supérieure des Ursulines des Trois-Rivières, décédée aux Trois-Rivières.

-- Rde Soeur Saint-Emmanuel (M.-Ange-Litta Bourgeois), des Soeurs de la Miséricorde de Montréal, de l'Asile Ritchot de Saint-Norbert, décédée à l'hôpital de la Miséricorde à Winnipeg.